



Le temps périscolaire des élèves AESH pris en charge par les collectivités. « L'Éducation nationale ne peut pas nous laisser seuls »

Depuis la rentrée 2021, les collectivités prennent à leur charge les accompagnements d'élèves en situation de handicap sur le temps périscolaire, ce que beaucoup de maires ignorent encore. L'édile de Tourville-sur-Arques aimerait un accompagnement.

« L'inclusion à l'école est nécessaire, je me battrais toujours pour ça. L'école doit accueillir tous les enfants. Maintenant, il faut accompagner les petites collectivités dans cet encadrement, c'est quand même quelque chose d'important. L'Éducation nationale ne peut pas nous laisser seuls », indique le maire de [Tourville-sur-Arques](#), Yoann Collin.

Avant novembre 2020, les AESH, les accompagnements d'élèves en situation de handicap, étaient entièrement pris en charge financièrement par l'Éducation nationale dans le cadre d'une jurisprudence. Mais après un arrêté du Conseil d'État datant du 20 novembre 2020, celle-ci a été supprimée. Depuis la rentrée 2021, ce sont donc les collectivités territoriales qui prennent en charge les AESH sur le temps périscolaire.

La charge financière de trop

Si l'édile de [Tourville-sur-Arques](#) est convaincu de l'importance d'accueillir à l'école chaque enfant, quelle que soit sa situation, il regrette cependant le manque de communication de l'Éducation nationale concernant cette décision. **« Elle ne nous a pas prévenus, donc on s'est débrouillé, explique-t-il. Pour la rentrée 2021, on avait un élève qui avait besoin d'aide le midi. On a été dans le flou. Pour la famille, ça a été compliqué... »**

Le maire voit là cette compétence comme une charge supplémentaire pour les communes. Et quand on connaît la situation actuelle, entre inflation et explosion des tarifs de l'énergie, il a de quoi s'inquiéter pour la suite.

En mai 2022, il décide d'envoyer un courrier de deux pages au Dasen, le directeur académique des services de l'Éducation nationale, afin de poser diverses questions sur le sujet. Il n'a eu un retour que... début novembre. C'est la secrétaire qui lui a répondu en quelques lignes.

« **J'ai appelé la secrétaire générale du Dasen et en gros, elle ne savait rien concernant l'accompagnement des AESH par les collectivités. On est bientôt fin novembre et je n'ai toujours pas de nouvelles** », se désespère l'élu. L'édile a naturellement échangé sur la question avec des maires de la région dieppoise. Et pour la plupart, ils n'étaient pas au courant ! Ainsi, l'association des maires de France a fait remonter le problème auprès de l'Éducation nationale.

Pour rappel, les écoles représentent la part la plus conséquente d'un budget pour une commune. Pour Yoann Collin, « **les petites écoles sont nécessaires à la vie rurale. Il faut qu'on se batte pour que les écoles et les classes restent ouvertes et qu'on soit accompagné pour que nos enfants en campagne puissent eux aussi réussir et devenir les citoyens de demain** ».

Début novembre, le maire a également envoyé un courrier au ministre de l'Éducation nationale, au Dasen et au préfet pour avertir de la situation avec « **cette charge financière de trop. Si on veut pérenniser notre école, il faut faire gaffe à nos dépenses.** »

Une table ronde et de l'aide demandée

Le Seinomarin aurait aimé que l'Éducation nationale organise une table ronde à ce sujet. Il aimerait pouvoir échanger sur le sujet et notamment sur les compétences des collectivités au sujet des écoles. « **Je veux un vrai travail de fond, on est en droit d'avancer sur le sujet. C'est un gros défi qui ne se fera pas sans discussion.** »

Yoann Collin enverra également un courrier au Parlement et aux sénateurs pour aborder la situation.

M. C.



Yoann Collin est soucieux de l'inclusion des élèves à l'école, mais il doit tout de même faire attention aux dépenses de sa commune.